



Département
Des PYRENEES-ATLANTIQUES

Arrondissement
de BAYONNE

OBJET :

**TARIFS 2024
RETRANSMISSIONS
OPERAS**

Pour ampliation certifiée conforme
Biarritz, le
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le
ID : 064-216401224-20230510-FIN_2023_12-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

S. CULTUREL

VILLE DE BIARRITZ

EXTRAIT du REGISTRE des ARRÊTÉS du MAIRE

NOUS, MAIRE DE LA VILLE DE BIARRITZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2021 accordant à Madame le Maire, pour la durée de son mandat, la délégation de fixer, dans la limite de 200 euros TTC, les tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur le domaine public et d'une manière générale les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu l'arrêté municipal du 2 août 2021, fixant les montants du plein tarif à 25€, du tarif réduit à 17€ et les abonnements à 16€ (abonnement 10 opéras), 18€ (abonnement 6 opéras) et 20€ (abonnement 4 opéras), gratuit au moins de 18 ans,

Considérant qu'il convient d'augmenter d'un euros (1€) le montant du tarif plein et du tarif réduit, ceux-ci dévalorisant l'achat des abonnements dont les prix de vente sont déjà très bas,

ARRETONS

ART 1 : La prochaine saison des retransmissions d'Opéras en direct et en différé du Metropolitan de New York à Biarritz comportera 6 opéras. Il est prévu la grille tarifaire suivante :

26 € Plein Tarif

18 € Tarif Réduit sur justificatif : étudiant de moins de 26 ans, demandeur d'emploi, allocation spécifique de solidarité (ASS), revenu de solidarité active (RSA), carte mobilité inclusion (ancienne carte invalidité), allocation adulte handicapé (AAH), allocation spécifique aux personnes âgées (Aspa), groupe à partir de 10 personnes, Amis du Malandain Ballet Biarritz, Amis de l'OSPB, détenteur de la carte Synergies (valable pour 2 personnes), carte Destination Biarritz

Gratuit jusqu'à 18 ans (sur justificatif)

Abonnement « 3 opéras » : 54 € (3 x 18 €)

Abonnement « 6 opéras » : 96 € (6 x 16 €)

ART 2 : Conformément à l'article L 2122.21 du Code des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion.

BIARRITZ, le 10/05/2023

Le Maire

Maider AROSTEGUY